

BERNIN

Crèche : la requête de M. Vermeulen rejetée par le tribunal administratif

■ Le projet de crèche fait l'objet de plusieurs recours déposés depuis le début de l'année (notre édition du 18 avril). Le 2 juillet dernier, le tribunal administratif de Grenoble a rejeté la requête en annulation de Claude Vermeulen. Ses arguments portaient essentiellement sur le contenu du permis de construire initial (déposé par la commune en juin 2011) puis sur celui du permis modificatif (déposé en décembre 2011). L'habitant de Bernin avait listé l'« atteinte au caractère des lieux avoisinants » ou le nombre de places de stationnement « insuffisant par rapport aux besoins du projet ». Comme s'est empressée de le souligner la municipalité de Bernin dans un communiqué, « le juge a entendu les arguments des élus de Bernin qui attestent de la demande d'accueil d'enfants supplémentaires et opposé au requérant l'intérêt général qui s'attache à ce que la construction en litige soit effectuée sans délai ». Ainsi, les travaux ont démarré dès le lendemain, le 3 juillet. Sur ce projet de multi-accueil, qui disposera de 42 places (36 places aujourd'hui), pèsent d'autres recours gracieux (deux de la part du conseiller municipal d'opposition Olivier Legate). Mais au regard de ce jugement, on ne voit pas comment ils pourraient bloquer à nouveau le processus.

Les b

D e